

Avis 2021-11-30

Adopté par la commission permanente de la CRSA le 30 novembre 2021 sur les propositions des Universités de BFC d'objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} année du 2^e cycle des études en médecine, pharmacie et maïeutique.

INTITULÉ : Avis 2021-11-30 adopté par la commission permanente de la CRSA le 30 novembre 2021 sur les propositions des Universités de BFC d'objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} année du 2^{ème} cycle des études en médecine, pharmacie et maïeutique

RÉFÉRENCE : Avis 2021-11-30 CRSA BFC

ADOPTÉ LE : 30 novembre 2021 par la Commission Permanente

PROCÉDURE : Urgence

VOTE : avis défavorable sur les Objectifs de médecine (16 votants)
POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

PROCÉDURE DE VOTE : Par voie dématérialisée

TYPE DE SAISINE : Saisine par l'ARS BFC

RAPPORTEUR : Emmanuel Ronot, Président de la CRSA BFC

CONTEXTE

Les propositions d'objectifs pluriannuels de professionnels de santé à former sur 5 ans (2021-2025) en médecine, pharmacie et maïeutique (les études d'odontologie n'étant pas réalisées en BFC) ont été fixées par l'ARS BFC après avoir mené une large concertation des acteurs régionaux dont la CRSA. Ces propositions sont reprises dans un arrêté.

Les Universités de Bourgogne Franche Comté en réponse ont fixés leurs objectifs d'admission en 1ère année du 2^e cycle des formation médecine, pharmacie et maïeutique (le 2ème cycle d'odontologie étant réalisé dans les Universités de Nancy et Strasbourg).

Le Directeur Général de l'ARS BFC consulte la CRSA BFC sur ces objectifs avant de rendre son avis pour le 30 novembre 2021.

ÉTUDE DES PROPOSITIONS

L'arrêté du 13 septembre 2021 définissant les objectifs pluriannuels des professionnels de santé à former pour la période 2021-2025 notifie pour chaque formation un objectif, un seuil minimal de -5% et un seuil maximal de +5%. Les propositions des Universités doivent donc osciller entre ces deux seuils.

En résumé les propositions sont les suivantes (voir documents annexés) :

EN MÉDECINE

	Obj arrêté	Minimum	Maximum	Obj Universités	Ecart
Besançon	1180	1120	1240	1240	+ 5%
Dijon	1260	1195	1325	1210	- 4%

EN PHARMACIE

	Obj arrêté	Minimum	Maximum	Obj Universités	Ecart
Besançon	390	370	410	396	+ 1,5%
Dijon	430	405	455	435	+ 1,2%

EN ODONTOLOGIE (formations réalisée dans d'autres universités que celles de BFC) :

	Obj arrêté	Minimum	Maximum	Obj Universités	Ecart
Besançon	180	170	190	170	- 5,5%
Dijon	230	215	245	245	+ 6,5%

EN MAÏEUTIQUE

	Obj arrêté	Minimum	Maximum	Obj Universités	Ecart
Besançon	140	130	150	140	0
Dijon	140	130	150	135	- 3,6%

AVIS DE LA CRSA

Considérant la situation de déficit de professionnels de santé dans notre région, la CRSA BFC émet un avis défavorable aux propositions 2021-2025 faites par les Universités de BFC concernant les admissions en 1^{ère} année du 2^{ème} cycle des formations en médecine, pharmacie et maïeutique. Même si les formations en odontologie ne sont pas réalisées en BFC, la CRSA BFC émet aussi un avis défavorable aux propositions.

A part la formation de médecine à Besançon et odontologie à Dijon (réalisée hors région) au maximum du seuil autorisé, toutes les autres propositions sont :

- en deçà du seuil maximum ; en pharmacie à Dijon et Besançon et maïeutique à Besançon,
- en deçà de l'objectif fixé par l'arrêté ; en médecine et maïeutique à Dijon,
- en deçà du seuil minimum ; en odontologie à Besançon (réalisée hors région).

La CRSA demande que ces objectifs soient révisés à la hausse, à minima aux maximums proposés par les universités, s'il n'est pas possible d'aller au-delà, soit :

	Besançon	Dijon
Médecine	1240	1325
Pharmacie	410	455
Odontologie	190	245
Maïeutique	150	150